

COMMUNIQUE DE PRESSE

Willy Demeyer autorise la tenue de la Foire d'octobre

Vendredi 25 septembre 2020

Depuis plusieurs semaines, le Bourgmestre Willy Demeyer et l'Echevin Maggy Yerna, en concertation avec les représentants des Forains, les services de la Ville, la Police et les représentants du monde médical travaillent à un protocole permettant la tenue de la Foire de Liège.

Depuis ce week-end, Liège a renoué, sur base de protocoles stricts, avec diverses activités sportives et culturelles. Le Standard a retrouvé 7.500 de ses supporters lors du match de dimanche. L'opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège ont donné leurs premières représentations depuis le confinement.

Le Bourgmestre de Liège a reçu les différents rapports faisant état du déroulement de ces activités et du bon respect des mesures mises en œuvre.

Soucieux de permettre une reprise des activités tout en veillant au bon respect des mesures mises en œuvre dans le cadre de la pandémie, le Bourgmestre a analysé avec attention les différents rapports faisant état du déroulement de ces événements.

Sur base du protocole proposé par les parties prenantes dans le dossier de la Foire et tenant compte des avis positifs reçus après la reprise des activités d'importants acteurs culturels et sportifs, Willy Demeyer a décidé d'autoriser la tenue de la Foire d'octobre.

Toutefois, comme pour les autres activités événementielles, la Foire de Liège se déroulera selon des modalités particulières :

- La Foire se tiendra du 15 octobre au 15 novembre ;
- Le port du masque sera obligatoire dans tout le périmètre et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition ;
- Le champ de foire sera réparti en 4 zones ;
- Dans chaque zone, un bloc de 400 personnes pourra circuler dans chaque sens, ce qui porte la capacité d'accès du site à 3.200 personnes en même temps ;
- Le comptage sera effectué par caméra, ce qui permettra également une meilleure gestion des files.

Le Collège de ce vendredi 25 septembre a marqué son accord sur les modalités financières proposées aux forains pour cette édition particulière de la Foire soit une réduction de 50% de la redevance. Celle-ci leur sera soumise rapidement pour validation, dernière étape pour assurer le déroulement de la manifestation.

Cette décision est très attendue tant par les forains que par le public. Liège entend ainsi renouer avec des activités grand public permettant à toutes et tous de se divertir.

La situation épidémiologique reste suivie quotidiennement et le Bourgmestre compte sur le respect par toutes et tous des gestes barrières qui restent indispensables au vu des chiffres actuels.

Laurence COMMINETTE
Responsable de la Communication
Cabinet du Bourgmestre
Willy Demeyer
04/221.81.32